



MAIRIE

42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 15
Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 15 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 11 mai 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Marie-Josée GUBIEN à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Joëlle JULLIEN

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2023.21 – FOURNITURE DE REPAS À LA MICRO-CRÈCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe dirigeante de la micro-crèche a sollicité la Commune pour la fourniture de repas par la cantine.

La demande porte sur la livraison d'un plat chaud pendant la période scolaire.
Des discussions ont eu lieu et il convient d'établir une convention précisant les modalités de ce service.

Un projet de convention est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le tarif d'un repas, fixé au vu du coût de revient d'un repas pour l'école, est proposé à 2.80 € pour le plat chaud et 3.20 € pour le plat chaud et le dessert. Ce prix comprend également le pain. Celui-ci sera actualisé tous les ans au moment de la fixation des tarifs de cantine scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention avec la micro-crèche pour la fourniture de repas par la cantine
- De fixer le prix du plat chaud à 2.80 € et le plat chaud avec dessert à 3.20 €, compris le pain
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve la convention avec la micro-crèche pour la fourniture de repas par la cantine
- Fixe le prix du plat chaud à 2.80 € et le plat chaud avec dessert à 3.20 €, compris le pain
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER



Le Maire,
Jean-François RASCLE,